MARCHÉ PUBLIC

ACHAT ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE POUR 2025/2026 *(reconductible)*

ACTE D'ENGAGEMENT EN EUROS (€)
(A.E)

Contrat n°VDV_MAPA2025.05.01

Notification du Contrat le : _____/_____/ 2025

Reçu l'avis de réception postal de la notification du Marché,
signé le _____/_____/ 2025 par le titulaire *ou coller l'avis de réception postal*

Personne Responsable du Marché : **Monsieur Ludovic PROISY, Maire de VENDEVILLE**
Hôtel de Ville - 79 rue de Seclin 59175 VENDEVILLE
Téléphone : 03.20.16.84.84
Courriel : services.administratifs@mairiedevendeville.fr

Comptable public assignataire des paiements : **Le Trésorier Principal de VILLENEUVE D'ASCQ**
Centre des Finances publiques- Service de gestion comptable
46 Rue Denis Papin, BP 70078
59652 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Téléphone : 03 20 91 00 68
sgc.villeneuvedascq@dgfip.finances.gouv.fr

Imputation Budgétaire : 6042

Le présent acte se rapporte au **marché**

N°2025.05.01
Achat et livraison de repas en liaison froide
pour le restaurant scolaire de la commune de Vendeville pour 2025/2026

allant du 1er jour de la rentrée scolaire de septembre 2025 jusqu'à la veille de la rentrée de septembre 2026.

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles **L.2123-1 et R.2123-1** du **Code de la commande publique**. Le marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique en vigueur.

LE MARCHÉ EST A BONS DE COMMANDE.

POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de Vendeville
Hôtel de Ville - 79 rue de Seclin 59175 VENDEVILLE

PERSONNES RESPONSABLES DU MARCHÉ :
Ludovic PROISY, Maire de Vendeville
Delphine BRAMS, Secrétaire Générale – dbrams@mairiedevendeville.fr

L'OFFRE EST ETABLIE SUR LA BASE :

☒ des conditions économiques en vigueur au mois de mai/ juin 2025 ;

☒ du Règlement de Consultation et des documents qui y sont mentionnés ;

☒ du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services en vigueur à ce jour, document réputé connu du candidat.

ARTICLE PREMIER – IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

NOM DE L'ENTREPRISE	

RAISON SOCIALE	

ADRESSE	

CODE POSTAL	

VILLE	
TELEPHONE	
SITE INTERNET	
COURRIEL	
N° SIRET	
N° APE	
N° au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers	
NOM DU DIRECTEUR	
PERSONNE A CONTACTER : (Nom-Prénom et qualité)	
TELEPHONE FIXE	
TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	

En cas de groupement ou sous traitant :

NOM DE L'ENTREPRISE	

RAISON SOCIALE	

ADRESSE	

CODE POSTAL	

VILLE	
TELEPHONE	
SITE INTERNET	
COURRIEL	
N° SIRET	
N° APE	
N° au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers	
NOM DU DIRECTEUR	
PERSONNE A CONTACTER : (Nom-Prénom et qualité)	
TELEPHONE FIXE	
TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R.2143-3 à R.2143-12 du Code de la commande publique,

Je déclare sur l'honneur :

- Que je ne fais pas l'objet, ou que la société pour laquelle j'interviens ne fait pas l'objet, d'une interdiction de soumissionner prévue aux articles **L.2141-1 à L.2141-11** du Code de la commande publique ;
- Que les prestations seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation du travail ;
- M'engager sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés, à exécuter les prestations définies dans le cadre du marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ

Procédure adapté : Procédure adaptée passée en application des articles **L.2123-1 et R.2123-1** du **Code de la commande publique**.

Contrat à lot unique

Code CPV Principal **:** 55521200-0 Services de livraison de repas

Marché **:** à bons de commande

ARTICLE 3 – DURÉE ET LIEU DU MARCHÉ

Le contrat est prévu pour l'année 2025/2026 du 1er jour de la rentrée scolaire 2025 jusqu'au dernier jour de l'année scolaire (petites et grandes vacances comprises) soit la veille de la rentrée scolaire 2026.

Le présent marché pourra être reconduit pour une durée équivalente à la durée initiale par reconduction expresse. Cette reconduction ne pourra s'effectuer que trois fois. La durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

À titre exceptionnel, si la procédure de passation du marché suivant n'a pu aboutir avant la date de fin d'exécution du présent marché, le titulaire s'engage à poursuivre l'exécution des prestations jusqu'au 31 octobre suivant. Cette prolongation ne donnera lieu à aucune indemnisation spécifique et la durée du marché sera réputée modifiée en conséquence. Cette clause est expressément acceptée par le titulaire.

La livraison des repas du midi pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que les ALSH de la commune de Vendeville, se fera **au Restaurant Scolaire**, situé **79, rue de Seclin, 59175 VENDEVILLE**, le matin du jour de la consommation, afin d'assurer la préparation et la distribution dans les délais impartis.

ARTICLE 4 – ETENDUE DU MARCHÉ

En raison du nombre variable d'élèves scolarisés et de l'évolution de la fréquentation des services, la commune ne peut s'engager sur un nombre fixe de repas à réaliser. Les chiffres indiqués ci-après sont donnés à titre indicatif et peuvent varier. Ces chiffres ne sont pas contractuellement engageants pour la commune, et aucune réclamation du titulaire pour un nombre inférieur ou supérieur de repas à fournir ne sera acceptée.

- ⇨ Restaurant scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis : **160 repas** en moyenne par jour,
- ⇨ Restaurant scolaire le mercredi : **environ 20 repas,**
- ⇨ Restaurant Accueil de Loisirs, du lundi au vendredi :
  - Juillet/août : **80 repas** en moyenne par jour
  - Février/Pâques/Toussaints : **50 repas** en moyenne par jour

ARTICLE 5 – PRIX

Le candidat s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués en détail sur le bordereau des prix unitaires (B.P.U) annexé au présent Acte d'Engagement (A.E).

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **juin 2025**, et ce, à titre indicatif.

ARTICLE 6 – COMPTE(S) A CRÉDITER

La ville de VENDEVILLE se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert (*à compléter et joindre un ou plusieurs RIB*) :

Au nom de :					
Sous le numéro :					
Code Banque :		Code Guichet :		Clé :	
A :					

Les sommes dues au titre du présent marché seront réglées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par la collectivité, conformément aux articles L.2191-2 et L.2191-3 du Code de la commande publique. Aucune avance ne sera accordée.

Les factures seront émises deux fois par mois, selon une périodicité convenue entre le titulaire et la collectivité.

En cas de dépassement du délai contractuel de paiement, des intérêts moratoires seront dus de plein droit, calculés selon le taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur au

premier jour de retard, majoré de huit (8) points, conformément à l'article R.2192-10 du Code de la commande publique et au décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

ARTICLE 7 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement lie le candidat pour la durée de validité des offres mentionnée dans le règlement de la consultation.

À défaut d'indication spécifique, cette durée est fixée à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres, conformément à l'usage en matière de commande publique.

ARTICLE 8 – DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

❒ Annexe n° ____ _____

❒ Annexe n° ____ _____

❒ Annexe n° ____ _____

ARTICLE 9 – CONFORMITÉ A LA LÉGISLATION

Le signataire du présent acte d'engagement certifie n'avoir aucun lien familial ou d'intérêt de nature à constituer un conflit d'intérêts au sens de l'article L.2196-1 du Code de la commande publique et de l'article L432-12 du Code pénal.

Il atteste en particulier n'avoir aucun lien familial avec un membre du Conseil municipal ou son conjoint, de nature à compromettre l'impartialité de la procédure.

A ……. le ____ /____ /2025	A VENDEVILLE, le ____ /____ /2025
Mention manuscrite « lu et approuvé » Signature du/des candidat(s) + cachet : (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)	**Ludovic PROISY, Maire**
	A accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement

Tableau réservé à la Commune de vendeville		
Indiquer, parmi les documents énumérés ci-après, ceux qui accompagnent l'offre de prix :	OUI	NON
L'acte d'engagement (A.E) et ses éventuelles annexes datés et signés		
Le règlement de consultation & CCAP paraphés et signés		
Le CCTP paraphé et signé		
Le bordereau des prix unitaires datés et signés		
Un pouvoir de signature, daté et signé + cachet de la société		
DC1 *(lettre de candidature)*		
DC2 *(renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat)*		
NOTI1 *(ex DC6 Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimilé)*		
NOTI2 *ou attestation sur l'honneur que l'opérateur économique a bien satisfait à ses obligations fiscales et sociales*		
L'agrément sanitaire du lieu de production des repas		
la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire		
La notice de présentation de l'entreprise : moyens techniques, humains, …		
Note explicative concernant la faisabilité des demandes de substitution pour les PAI		
Un mémoire technique permettant d'évaluer l'offre (le mémoire doit être explicite)		
R.I.B		
Liste des références de même nature sur les 3 dernières années		
Assurances		
Formule révision des prix annuelle		
Exemple de menus sur 4 semaines		
Tout document que le candidat estime de nature à appuyer son offre		
Autre :		
Autre :		